



Dégâts de gel en sud-ouest

Les températures observées entre le 19 et le 22 avril, allant de -1.5°C à -4°C , ont pu causer par secteur **des dégâts de gel sur les jeunes plantations de châtaigniers** (1 à 5 ans) ainsi que sur des **vergers en production**. Des symptômes ont été signalés sur l'ensemble du bassin, dans le Lot, Corrèze, Dordogne et Haute-Vienne. L'intensité est variable et il est pour le moment trop tôt pour en connaître l'impact sur la production. Les syndicats de producteurs avec l'appui des chambres d'agriculture ont alerté les pouvoirs publics.



Symptômes de gel sur bourgeons de châtaignier en développement, avril 2024, source GT châtaigne SO

Progression des chancre et traitement biologique

Cryphonectria parasitica est un champignon qui infecte les tissus des châtaigniers (tronc, branches, rejets) provoquant des lésions à évolution rapide ou chancre. En début d'attaque, on remarque une boursouflure rougeâtre de l'écorce. Dessous, les filaments de mycélium se développent et progressent. Le chancre peut ainsi s'étendre jusqu'à faire le tour de la branche ou du tronc. Les nécroses se prolongeant dans le bois, elles provoquent un dysfonctionnement du transport de la sève, le dessèchement puis la mort des parties supérieures. Il existe une sensibilité variétale au chancre.

Depuis 2011, on constate une **progression des chancres** avec des dégâts de mortalité sur jeunes plants et jeunes greffes.

Le développement maximal de la maladie se situe entre mai et juin.

Les producteurs de châtaignes disposent d'un **moyen de lutte biologique** par l'application de souches au caractère hypovirulent en contact direct avec le chancre.

Ce produit fait l'objet d'une **demande annuelle d'autorisation de mise en marché** formulée par le Syndicat National des Producteurs de Châtaignes*. **La période idéale d'application du produit est au printemps lorsque les températures avoisinent les 23°C et par temps sec.**

**Le Syndicat National Des Producteurs de Châtaignes regroupe l'ensemble des syndicats des départements castanéicoles. Les producteurs y sont représentés par le reversement de 10€ de leur adhésion à leur syndicat départemental.*



Vidéo : Méthode d'application par "griffure" du chancre. Plus d'informations techniques en vous abonnant au bulletin technique châtaigne sud-ouest.

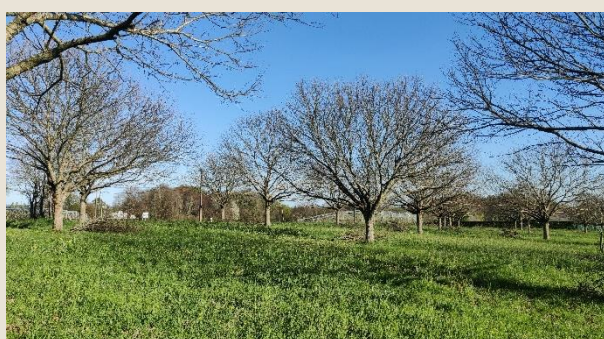
Assemblée générale de l'Union

L'Union a tenu son assemblée générale le 11 avril 2024 sur la commune d'Arnac Pompadour en Corrèze. **Avec le Canton d'Uzerche, la Corrèze fait partie des plus gros producteurs de châtaignes du bassin et enregistre la plus forte progression en nouvelles plantations sur les 10 dernières années.**



Réunion de l'Assemblée générale

- Présentation des activités 2023, du programme de 2024 et des moyens financiers.
- Intervention, discussion : La qualité des fruits, quel programme d'actions ? (Mathieu Mouravy, Station d'expérimentation Invenio)



Visite de l'entreprise de transformation, La Fabrique des Châtaignes, à Troche (19), tour des vergers.

La Fabrique des Châtaignes est issue de la reprise de l'entreprise familiale ATELIER COUSTY, qui depuis 1978, a acheté et transformé jusqu'à 120t de châtaignes locales issues d'anciens vergers traditionnels aux variétés adaptées à la transformation. Madame Anne-Marie COUSTY et ses associés **réinvestissent dans l'atelier (aménagement du site, achat de matériels, investissements dans la recherche et le développement de coproduits et nouveaux produits) en vue de la production de produits semi élaborés et finis (bocaux, châtaignes congelées, brisures de châtaignes).**

De nouveaux partenaires dans le projet Châtlenge

Le projet de filière « Châtlenge » porté par l'Union, soutient le développement d'une filière de production de châtaignes pour le **débouché de la transformation** par des actions d'animation et d'investissements dans les entreprises partenaires.



Ce projet est financé par France Agrimer dans le cadre du plan de relance 2030.

Un avenant à la convention entre France Agrimer et l'Union a été signé début avril permettant à la Fabriques des Châtaignes (19) d'intégrer le projet.

Budget total du projet : 1,5 M€

Partenaires du projet et actions :

Partenaires	Actions/investissements
Union Châtaigne	Coordination du projet Animation d'un groupe de travail pour l'amélioration technique du verger Promotion du verger Création d'une marque collective pour la valorisation des produits, gestion de la marque
Limdor	Collecte et expédition : Augmentation des capacités de la station de réception, nettoyage, calibrage, stockage, expédition Valorisation des plus gros calibres sur le marché du frais Rassemblement et expédition des petits calibres vers la transformation
Scaap Kiwi De France	Développement du verger Participation au groupe technique verger, promotion et suivi des vergers
Charentaise Fruitière	Développement du verger Participation au groupe technique verger, promotion et suivi des vergers
Terres du Sud	Développement du verger Participation au groupe technique verger, promotion et suivi des vergers
Inov'Châtaigne	Transformation, valorisation Investissement dans de nouvelles lignes de transformation de châtaignes Création de nouveaux produits
La Fabrique des Châtaignes	Transformation, valorisation Reprise et développement d'un atelier de transformation de châtaignes Création de nouveaux produits



Verger de châtaigniers haute densité, variété Bellefer (87)



Gamme de marrons entiers sous vide, Marrons du Périgord-Limousin®, InovChataigne



Redémarrage de l'activité châtaigne à Capdrot avec France Food

En 2023, le groupe France Food a racheté l'intégralité de l'entreprise Fruits Rouges du Périgord située à Capdrot en Dordogne. L'activité de collecte et expédition de châtaigne, à l'arrêt en 2023, repartira à la saison 2024.

Election du nouveau Président du Syndicat National

Les 26 et 27 mars 2024, les représentants des syndicats de défense des producteurs de châtaigne des régions Françaises se sont retrouvés à Montpellier pour leur **assemblée générale**.

Le **Syndicat National des Producteurs de Châtaigne (SNPC)** créé en 2012 est composé des syndicats départementaux et régionaux des différentes régions castanéicoles Françaises : Ardèche, Cévennes, Var, Corse, Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Son fonctionnement repose sur une Présidence tournante, assurée successivement par chaque région pendant une durée de trois ans. Depuis sa création, la Présidence a été assurée par Daniel Vernol représentant l'Ardèche de 2012 à 2015, Bertrand Guérin représentant la région Sud-Ouest de 2015 à 2018, Daniel Mathieu représentant les Cévennes de 2018 à 2021, puis Michel Grange de 2021 à 2024 représentant l'Ardèche.



De gauche à droite : Daniel Vernol, Bertrand Guérin, Daniel Mathieu, Michel Grange et Le nouveau président du SNPC Jean Roland Lavergne

Cette assemblée générale a été l'occasion d'un passage de relais à la région sud-ouest, **le nouveau président élu Jean Roland Lavergne est producteur et président du syndicat de Dordogne**.

Le bilan de l'année 2023 fait apparaître une année riche en événements pour le syndicat national. En effet, sous l'impulsion du Président sortant Michel Grange très mobilisé pour la filière, avec l'appui d'un chargé de mission mis à disposition par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, **un plan de soutien à la castanéiculture Française a été élaboré**. Grâce au soutien de plusieurs élus, plus particulièrement Mr Fabrice BRUN député Ardéchois, ce plan a pu être doté d'une **enveloppe financière de 5 millions d'Euros** par le ministère de l'Agriculture. Un accord de partenariat pluriannuel, entre le syndicat national des producteurs de châtaigne (SNPC) et le ministère de l'agriculture, a été signé au salon de l'agriculture le 27 février 2024 par monsieur Marc Fesneau.

Les toutes premières orientations pour la mise en œuvre du plan de soutien sont déjà actées :

- **Une dotation financière aux organisations professionnelles (SNPC) qui ont en charge le soutien des producteurs et la châtaigneraie Française.**
- **Un renforcement des moyens dédiés à la recherche pour résoudre les difficultés liées au changement climatique et aux maladies qui impactent fortement la production Française.**

Le travail d'élaboration des actions liées à ce plan est en cours avec les services du ministère de l'Agriculture et les organismes techniques et de recherche (INRAE, CTIFL, CNRS, Chambres d'Agriculture, Invenio, ...) pour une mise en œuvre dès cette année 2024.

Les responsables professionnels en charge des orientations du syndicat ont conclu cette rencontre en soulignant le nouveau défi qui sera de mettre en œuvre ce plan de soutien à la castanéiculture Française, dans un contexte de changement climatique majeur impactant le devenir de nos vergers, et un contexte économique tendu où la rémunération des producteurs ne valorise pas leur travail.

Communiqué de presse SNPC, mai 2024

Plan national châtaigne : du diagnostic de la situation aux actions prioritaires

Suite à l'obtention de 5 millions d'euros de crédits votés pour la filière châtaigne dans le projet de loi de finances 2024, un Groupe Technique National Châtaignes a été lancé à la demande du Cabinet du Ministre de L'Agriculture en réponse au souhait formulé par le Syndicat National des Producteurs de Châtaignes d'un plan national châtaigne.

Le groupe de travail est constitué d'un large éventail d'acteurs allant de la recherche fondamentale et appliquée aux organisations de producteurs en passant par les organisations de développement. Il s'est dans un premier temps concentré sur l'établissement de diagnostics sanitaires et climatiques.

Le compte rendu de ce travail a été présenté le 13 février 2024 :

- Présentation du diagnostic maladies par les deux représentants du CTIFL, Fabrice Lheureux et Sébastien Lurol. La présentation a été saluée pour sa clarté, et en raison du gros travail collectif réalisé. Plusieurs points importants ont été soulevés dans la discussion.
 - La nécessaire prise en compte des travaux de recherche déjà menés en France et à l'international ;
 - Le besoin d'élaborer au profit des producteurs des solutions de court terme, notamment s'agissant des stratégies de plantation des futures châtaigneraies, sans oublier les vergers anciens ;
 - L'importance de la prise en compte de l'ensemble des maillons de la chaîne de production à savoir les stations de mise en marché, les unités de transformation et de distribution ;
 - L'attention à porter sur les matériels éligibles aux appels à projets ouverts par le ministère de l'agriculture notamment pour répondre aux enjeux de tri et de stockage au froid sur les exploitations.
- Présentation du diagnostic climatique par la représentante du CNRS, Madame Yildiz Thomas. La présentation a également été saluée.



Ces diagnostics sont maintenant utilisés pour bâtir des plans d'action. C'est sur la base de ces plans d'action que les acteurs devront travailler à la mise au point d'actions prioritaires permettant de répondre aux préoccupations des producteurs. Ces projets seront soutenus par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Deux réunions techniques consacrées à la mise au point des plans d'action sont programmées : une animée par le CTIFL le lundi 27 mai pour les maladies et l'autre animée par le CNRS le mardi 28 mai pour le changement climatique.

Enfin, une réunion de travail consacrée au matériel végétal et à la certification des plants sera enfin organisée par la DGAL fin juin.

Source : Conseil Général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER)

Création de l'Association EUROCASTANEA



Signature des statuts d'Eurocastanea

De gauche à droite : Johannes Schantl (Autriche), Michel Grange (France), Roberto Rubio (Espagne), Carlos Ramos (Portugal), Théodora Patsiavoudi (Grèce), Luciano Trentini (Italie)

Le réseau Eurocastanea, en fonctionnement depuis 2010, a choisi de s'officialiser sous la forme d'une association loi 1901 depuis le 13 février 2024, date de parution au journal officiel. C'est le résultat des relations entretenues par ces membres fondateurs :

- Centro di Studio de la Castagna de Maradi (Italie)
- Red Estatal de la Castana (Espagne)
- REFCAST (Portugal)
- Syndicat National des Producteurs de châtaignes (France)
- ARGE (Autriche)
- Coop Melivia (Grèce)

Elle est basée à la Chambre d'Agriculture de Nouvelle

Aquitaine à Bordeaux. Elle a élu son président, Bertrand Guérin pour une durée de 3 ans.

Son rôle est de représenter, défendre et promouvoir la filière châtaigne européenne. C'est un lieu d'échange pour tous les acteurs issus de la multitude de territoires castanéicoles, riches de leur histoire, de leurs savoir-faire et de leurs avancées.

Les principales activités

- **Le congrès européen de la châtaigne, un évènement annuel**
Chaque année, les journées européennes de la châtaigne sont organisées par un pays producteur de châtaignes. Ce congrès est le rendez-vous incontournable du secteur !
- **La défense et la promotion du secteur**
Communiquer à toute les échelles est indispensable car l'avenir de la filière réside pour partie dans le rajeunissement des producteurs et des consommateurs.
- **Un lieu d'échange et de travail collectif**
Face aux défis environnementaux et économique de la filière, des programmes de travail sont construits avec le concours de tous les acteurs afin de mobiliser tous ensemble des crédits européens et créer plus de synergies.
- **La collecte et la synthèse de données**
Les données relatives à la production européenne sont collectées et résumées dans le Livre blanc de la châtaigne.

Prochaines Journées Européennes de la Châtaigne

La Grèce, avec la municipalité de AGIA et la coopérative Melivia (700T de Châtaignes collectées sur la région de Thessaly au massif montagneux d'un potentiel de 3000T) **organisera les rencontres du 12 au 15 septembre 2024 : conférences et visites techniques.**

Inscription à venir, info sur www.eurocastanea.org



La Grèce a un potentiel de production de châtaignes estimé à 17 500 T. Ce potentiel est réduit par :

- Les sécheresses estivales successives
- Le cynips

La dissémination massive de *Torymus sinensis* depuis 2018 a déjà montré des résultats

positifs. Bien que la population de cynips soit en déclin, elle a toujours un impact sur le rendement national.

- La maladie de l'encre

L'utilisation du phosphite de potassium contre les maladies de l'encre augmente dans tout le pays, réduisant ainsi la perte d'arbres.

- La pourriture

La coopérative Melivia a dû jeter 700 T de châtaignes à cause de la pourriture

Retour sur la conférence sur *Gnomoniopsis castanea*

L'association Eurocastanea a organisé une conférence en ligne le 9 février dernier sur la problématique majeure des pourritures. Un point a été fait sur les connaissances et les moyens de luttés testés dans les différents pays.

1) La maladie est présente dans le monde entier.

Italie : premier symptôme détecté en 2000. En 2023 dans le Piémont, 10-20% de châtaignes attaquées. Région du Lazio 30-40% selon les variétés.

Portugal : premier symptôme détecté en 2019. En 2023 : hybrides et sativa très touchés, 40-50% d'attaques, Longal et Cota (plus tardive) ont présentées moins d'attaques : 15%

La perte moyenne est estimée à 30% de la production totale, environ 15 000 t, 30 Millions €.

En Espagne : la maladie serait apparue il y a plusieurs années (2010 –2015) en Galice. En 2023 à Leon, 32% d'attaque. A priori, pas de présence en Estrémadure.

En Grèce, en 2024, une coopérative a jeté 700 tonnes de châtaignes qu'elle n'a pas pu vendre.

En Turquie : premiers symptômes en 2021, 20% des fruits atteints.

Présent aux Etats-Unis (2016 au Michigan), au Chili (30% des fruits atteints en 2023), en Australie ...

2) **La contamination des fleurs femelles** se fait par les spores contenues dans les périthèces formés sur les bogues et les châtaignes de l'année dernière (particulièrement après une pluie) et par la contamination secondaire par les conidies du mycélium du bois, des chancres... (Lione et al).

L'incidence et le potentiel de sporulation sont corrélés au climat. Des niveaux de température plus élevés, l'augmentation de l'intensité du vent et l'apparition de précipitations au moment de la floraison sont probablement les facteurs climatiques les plus importants pour stimuler *G. castaneae*.

La moyenne des températures du mois qui précède la récolte est significativement corrélée au taux d'incidence de la maladie. Pas de mise en évidence du rôle des précipitations (Lione et Al).

La sporulation du champignon a lieu toute l'année. Le dépôt de spores de *G. castaneae* augmente avec l'augmentation de la moyenne, du maximum et du minimum les températures, les degrés-jours de croissance et les rafales de vent (Lione et Al).

3) Il existe un gradient de sensibilité variétale.

Il n'y a pas de réponses binaires tel résistant/non résistant. Il existe des différences significatives de sensibilité et donc moins de risques pris par les producteurs avec certaines variétés. Il n'y a pas de réponse précoce / tardive. Il faut aller plus loin pour comprendre le mécanisme du gradient de résistance (Cavaignac et Al).

4) Pour réduire les dégâts, le producteur peut prendre des mesures en (Chloris Arbo, Invenio, CA Ardèche) :

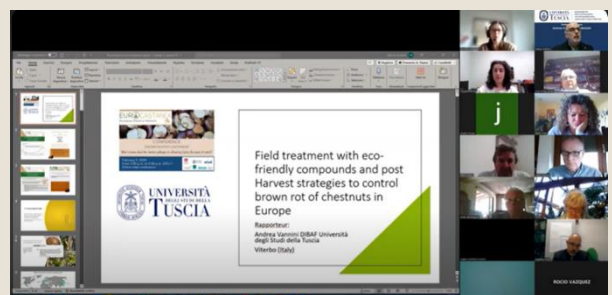
- Privilégiant l'exposition est/sud-est de leur parcelle lors de la plantation (s'ils ont le choix !).
- Augmentant la fréquence de récolte sur les variétés les plus sensibles.
- Vibrant les variétés qui le permettent : Bouche de Bétizac.
- Réalisant de préférence une récolte totale (châtaignes et bogues).
- Fertilisant et irriguant de préférence leurs vergers.

Pour l'instant, les études ne montrent pas d'effet positif significatif :

- Des méthodes d'agriculture biologique plutôt que conventionnelles.
- De l'élagage lourd des arbres.
- De la densité de l'arbre.

5) **Les essais de traitement au verger** montrent une efficacité partielle du *Bacillus subtilis*, du Tébuconazole, et des biostimulants (phosphanate de zinc, extraits d'algue) (Vanini et Al).

6) **En post récolte**, la technique de stérilisation à 50°C pendant 40-45 minutes a montré une efficacité contre *Gnomoniopsis castaneae* en Italie. La température de 50°C doit atteindre le cœur des fruits et être effective durant 40-45 minutes (Vanini et Al). Aucune donnée fiable issue des essais menés en France confirme pour l'instant les données italiennes.



Conférence Européenne sur la pourriture des châtaignes, en ligne, 9 février 2024



Union Interprofessionnelle Chataigne sud-ouest France

Puy-Pinçon – Immeuble consulaire – Tulle Est – BP30 – 19001 TULLE CEDEX

Mail : union.chataigne@gmail.com